



20210118

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDIOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

SOUS-DOMAINE :
AIDE SOCIALE

OBJET :
Contractualisation
solidaire avec le
Département de
l'Aude

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
10 juin 2021

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 16 juin 2021 à 18 heures 30.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audiois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audiois.

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Jocelyne FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Priscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Didier CALMETTES par Jocelyne FABRE, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Brigitte BATIGNE à Audrey GAIANI, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON, Evelyne GUILHEM à Sabine CHABERT, Thierry MALLEVILLE à Isabelle SIAU, Monique VIDAL à Serge OURLIAC.

Excusés : Robert BATIGNE, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Frédéric JEANJEAN, Nicole MARTIN, Bruno POMART, Martine PUEBLA, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Giovanni ZAMAI.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON.

Secrétaire de séance : Jacqueline RATABOUIL.

Monsieur le Président rappelle que la loi NOTRe a réaffirmé le rôle de chef de filât du Département en matière de solidarités humaines et de solidarité territoriale.

Dans le cadre des Solidarités Humaines, le Schéma Départemental des Solidarités est le socle du développement de l'action du Département. Il intègre les stratégies départementales autour de l'inclusion, de l'accès aux politiques publiques, de la petite enfance, de l'enfance de la jeunesse, du handicap et de l'autonomie, de l'égalité hommes/femmes et de lutte contre les discriminations, de l'accès au numérique et du projet alimentaire départemental. Autour de ces axes, il propose un déploiement des dispositifs et structures sur l'ensemble du territoire Audois.

La construction du Schéma est intervenue dans le contexte particulier de la pandémie de Covid-19. Dans cette situation, l'importance d'une structuration des politiques publiques de Solidarité en direction des plus fragiles est une évidence. La capacité du Département à adapter sa mise en œuvre aux spécificités locales et à des événements tels que cette crise sanitaire, est essentielle pour assurer un accompagnement le plus efficace que possible des populations.

L'Aude est un territoire riche et divers : démographie, géographie, activité économique et touristique, ne sont pas réparties uniformément. Depuis les agglomérations jusqu'aux zones de plaine et de montagne, les spécificités locales amènent à adapter la mise en œuvre du Schéma Départemental des Solidarités pour assurer l'équité de services pour tous.

Pour être au plus près des problématiques locales, et pouvoir être réactif face aux événements imprévus, le Département a initié une démarche de contractualisation à la fois locale, adaptable et réactive. Co-construite avec les intercommunalités, elle vise à :

- Accompagner les dynamiques territoriales
- Adapter les politiques sociales départementales aux enjeux et spécificités locales
- Valoriser l'action départementale ainsi que celle des territoires
- Favoriser l'émergence de projets innovants.

Cette proposition de contractualisation prend en compte les atouts et faiblesses de chaque territoire. Il conjugue l'action du Département avec les dynamiques locales : celles des EPCI qui portent les compétences sociales, celles des associations qui mettent en œuvre ces compétences, celles des communes qui sont souvent le premier relais des habitants.

C'est donc une démarche de co-construction qui anime cette contractualisation. Il ne s'agit pas d'être exhaustif, mais de cibler les points de tension liés aux spécificités des territoires. Mettre en synergie les différents niveaux d'intervention, mutualiser les dynamiques, doivent permettre d'apporter une réponse concertée la plus efficace possible.

Calqués sur la durée du Schéma Départemental des Solidarités, ces contrats permettront de se projeter et d'envisager des actions sur le long terme. Ils seront régulièrement évalués, de façon partagée, et pourront être revus à mi-parcours en fonction des premiers résultats obtenus. Ils peuvent intégrer des dimensions budgétaires, mais également organisationnelles, logistiques, humaines, ...

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de signer une convention qui a pour objet de définir les engagements généraux du Département et de la Communauté de Communes dans la mise en œuvre de la « Contractualisation Solidaire », déclinaison territoriale du Schéma Départemental des Solidarités.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention à la présente délibération qui a pour objet de définir les engagements généraux du Département et de la Communauté de Communes dans la mise en œuvre de la « Contractualisation Solidaire », déclinaison territoriale du Schéma Départemental des Solidarités ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le



ID : 011-200035855-20210616-20210118-DE

20210118

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T



Castelnaudary, le 16 juin 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.

